

Encadrer un mémoire de recherche ou un rapport d'expertise à Sciences Po Lille

Les étudiantes et étudiants inscrits en quatrième année du diplôme de Sciences Po Lille¹ doivent obligatoirement réaliser un travail de recherche, qui prend la forme *soit* d'un mémoire de recherche (MR) *soit* d'un rapport d'expertise (RE). Ils sont accompagnés tout au long de l'année universitaire par un directeur ou une directrice de recherche (DR), dont le présent document détaille les conditions d'encadrement.

Le mémoire de recherche vise à produire une analyse singulière d'un sujet choisi par l'étudiant(e) à partir d'une démarche d'enquête de sciences sociales (construction théorique d'un objet d'étude, définition d'une problématique, délimitation et réalisation d'un terrain d'enquête, analyse des résultats, etc.).

Le rapport d'expertise repose également sur une démarche de sciences sociales mais avec une finalité plus opératoire, mettant en valeur la propension à formuler des recommandations adaptées à la situation étudiée, en fonction de l'attente d'un commanditaire.

Condition d'encadrement

Peuvent encadrer un mémoire de recherche ou un rapport d'expertise :

- Les enseignantes et enseignants titulaires de Sciences Po Lille (quel que soit leur statut) ;
- Les enseignantes et enseignants vacataires durant l'année en cours titulaires d'un doctorat en sciences humaines et sociales, économie ou droit (ou en cours de rédaction de thèse).

Rôle du directeur ou de la directrice de recherche

Le directeur ou la directrice de recherche accompagne le travail de l'étudiant(e) tout au long de l'année, évalue le travail et organise sa soutenance.

Son rôle consiste notamment à :

- Aider l'étudiant(e) à définir le choix d'un sujet, la problématique, faciliter l'accès à un terrain, etc. ;
- Le ou la conseiller de manière régulière tout au long de l'année (de septembre à mai/juin) ;
- Valider sa problématique et son plan détaillé ;
- Évaluer son travail et organiser la soutenance (*cf. infra*).

¹ À l'exception des étudiant(e)s de la filière franco-allemande qui réalisent ce travail lors de leur troisième année (*bachelorarbeit*) et ceux de la majeure PPE qui préparent leur mémoire sur 2 ans et le soutiennent en 5ème année.

Cadre de la relation d'encadrement

En septembre / octobre, il revient aux étudiant(e)s de solliciter les enseignant(e)s pour leur présenter leur idée de sujet ; il revient aux enseignant(e)s d'accepter ou non la direction de recherche. Il est important durant le premier entretien de poser le cadre et les conditions de l'encadrement (fréquence des rendez-vous, délais de réponse raisonnables, niveau attendu de préparation des entretiens, etc.).

Si les étudiant(e)s sont invités à solliciter leur DR en fonction de leurs domaines de spécialisation (via un annuaire distribué en début d'année) il convient de garder à l'esprit qu'il s'agit-là d'un premier travail de recherche, et que tout enseignant(e) titulaire d'un doctorat en sciences humaines et sociales est largement habilité à encadrer ce type de travail, quand bien même le directeur ou la directrice de recherche n'est pas spécialiste du sujet choisi par l'étudiant(e). La direction de MR ou RE est avant tout un travail d'encadrement méthodologique.

Il revient à l'étudiant(e) de solliciter au cours de l'année son directeur ou sa directrice pour fixer des rendez-vous. La fréquence des rendez-vous est laissée à la libre appréciation du directeur ou de la directrice. Toutefois, quatre rendez-vous à minima dans l'année semblent indispensables (un premier rdv en début d'année pour définir et cadrer le sujet, un deuxième au cours du premier semestre pour faire un bilan des premières lectures et délimiter un terrain d'enquête, un troisième rendez-vous au cours du second semestre pour faire un point sur l'enquête et le terrain, un quatrième en mars/avril pour discuter et valider le plan).

L'étudiant(e) s'engage à préparer les rendez-vous et à les honorer. Il est attendu du directeur ou de la directrice qu'il réponde aux sollicitations de son étudiant(e) dans un délai raisonnable.

La soutenance

La soutenance est organisée par le ou la DR selon la calendrier fixé par la direction des études.

Elle se déroule en présentiel, dans les locaux de Sciences Po Lille (la visio-conférence est limitée à des cas spécifiques²).

Il revient à l'étudiant(e) d'envoyer par mail aux membre du jury une version numérique de son travail dans le temps imparti. Le jury peut également demander, s'il le souhaite, une version imprimée du travail.

Le jury se compose de deux membres : le directeur ou la directrice de recherche ainsi qu'un membre invité (pour un mémoire, un ou une universitaire, pour le rapport d'expertise, le comandataire).

Il revient au directeur ou à la directrice de recherche :

- de solliciter et d'inviter le second membre du jury,
- de fixer la date et le créneau de la soutenance (en conformité avec les dates indiquées par la direction des études),

² Si l'étudiant(e) réalise un stage à l'international notamment.

- de réserver une salle auprès de la scolarité,
- de communiquer ces informations à l'étudiante ou à l'étudiant.

Le second membre du jury (pour un mémoire) doit être un enseignant titulaire ou vacataire disposant d'un doctorat. Il est rémunéré 1 heure TD.

La soutenance dure environ 45 minutes. Pendant 10 minutes, l'étudiant(e) commence par présenter son travail (choix du sujet, déroulé de l'enquête, rappel de la problématique et des principaux résultats, recul critique et pistes d'approfondissement envisagées). Le second membre (invité) prend ensuite la parole pour mettre en avant, de manière critique et bienveillante, les apports et limites du travail et poser des questions. L'étudiant peut répondre aux questions et défendre son travail. Il en va ensuite de même avec le directeur ou la directrice.

Évaluation

À l'issue de la soutenance, le jury doit remplir une fiche d'appréciation détaillée du travail réalisé et de sa soutenance (cf. annexes), et la communiquer à l'étudiante ou l'étudiant, ainsi qu'à la scolarité.

Si l'étudiant(e) obtient un D ou un E (plagiat), il devra rendre une seconde version de son travail dans le cadre de la seconde session d'examen en juin. Un travail de réécriture peut lui être demandé, dans la limite de ce qui est faisable compte tenu des délais en général courts. Il convient au jury d'apprécier si une seconde soutenance est nécessaire.

Si l'étudiante ou l'étudiant ne rend pas son travail dans le cadre de la première session, il est alors ajourné et devra rendre et soutenir son travail dans le cadre de la seconde session.

Indemnisation

L'encadrement du mémoire ou du rapport ouvre droit à une indemnisation de 3h TD (2 heures pour l'encadrement et 1 heure pour la soutenance).

Les frais de déplacement éventuellement occasionnés par la soutenance des mémoire ne sont pas pris en charge par Sciences Po Lille.

Calendrier (cf. dates communiquées chaque année par la direction des études)

Première session d'examen

Les mémoires de recherche et les rapports d'expertise sont envoyés à la mi-mai par mail au jury.

Les soutenances sont programmées entre la mi-mai et début juin (cf. calendrier).

Seconde session d'examen

La seconde session a lieu en général fin juin. Il revient au directeur ou à la directrice de fixer une date de soutenance et une date de rendu à l'étudiant(e) en fonction des dates communiquées par la direction des études.